compte administratif du Maire et du Receveur Municipal, pour l'exercice 1927. Elle choisit pour président d'assemblée M. Delvordre, 1er adjoint. Ces comptes comprennent en recettes 418.213 fr. 92, en dépenses 351.176 fr. 35, ils se soldent donc par un excédent de recettes de 67.037 fr. 57. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, puis M. Delvordre, en termes particulièrement délicats et choisis, au nom du Conseil, félicite le Maire de sa prudente gestion et de son dévouement inaltérable aux intérêts de la ville. Il l'assure de la confiance absolue de tous ses collaborateurs. M. le Maire remercie ses adjoints et le Conseil et prononce à ce sujet des paroles très goûtées qui sont applaudies par l'assemblée.

Le budget primitif du service vicinal de 1929, présenté par M. l'ingénieur-voyer, s'équilibre à la somme de 56.225 fr. et est approuvé.

Un état de cotes irrécouvrables se montant à la somme de 913 fr. 05 pour l'année 1926 est admis en non valeur.

Marchés. — Divers marchés reçoivent l'approbation de l'assemblée, ce sont : Deux marchés avec M. Derruder, entrepreneur à Wervicq-Sud, pour la remise en état de pavage de la rue Valentin Boutry, et la construction d'aqueducs rues Clémenceau et Valentin Boutry, et un troisième marché avec M. Thamiry, de la Madeleine, pour la fourniture et la pose du Pont à bascule public qui sera installé place de la Victoire.

Une demande des habitants de la rue de Kemmel qui sollicitent l'élargissement de leur rue de façon à pouvoir être desservis à domicile au moyen de voitures, reçoit un accueil favorable de l'assemblée. Le Conseil décide ensuite d'examiner à une séance ultérieure le dossier qui a été soumis à l'enquête de commodo et incommodo du projet de suppression d'une partie du chemin rural n° 16 (dit sentier de la Bassée). M. le Commissaire enquêteur, en raison des réclamations qui ont été faites par des habitants contre ce projet, l'a renvoyé au Conseil municipal pour examen plus approfondi de la question.

Le statu quo est maintenu pour le tarif des Pompes funèbres, en raison de l'expiration prochaine du traité en cours.

Le procès-verbal de réception définitive des orgues est homologué.

Le Conseil élève à 150 fr. par an la subvention annuelle à l'Institut Pasteur et émettant le vœu que cette participation à cette œuvre de véritable utilité publique devienne obligatoire pour les communes, avec fixation d'un taux uniforme par tête d'habitant. Il vote une somme de 100 fr. pour souscription au monument de l'abbé Lemire.

Le rabais de 7.660 fr. provenant de l'adjudication du porphyre pour les chemins ruraux sera employé en main d'œuvre pour pose de ce porphyre.

Diverses demandes d'allocations journalières présentées par deux jeunes gens sous les drapeaux et quatre réservistes reçoivent un avis favorable de l'assemblée.

Le Conseil charge le Maire d'entrer en pourparlers avec les propriétaires des terrains longeant la rue Guynemer, afin d'obtenir la cession gratuite de leurs terrains pour l'élargissement de cette rue.

Il sera procédé cette année à la réfection de la peinture de la Mairie.

La Compagnie Desclée, de Roubaix, a été sollicitée par l'Administration municipale, afin d'étudier la possibilité de rattacher Linselles à son réseau du gaz qui comprend la commune de Roncq, notre voisine.

Le Conseil, à huis-clos, discute diverses questions d'assurance.

ETAT CIVIL. — **Naissances.** — Roland Biaré, rue Pasteur. — Geneviève Catteau, rue de Lille. Marguerite-Marie Cochez, route de Quesnoy.

Publications. — Pierre Dedene, ouvrier gazier et Marie-Madeleine Ostyn, festonneuse, à Roncq. — Edgard Desquatfircs, magasinier à Kain (Belgique) et Odile Van Eeckotte, fileuse à Linselles. — Raymond Mittenaere, ouvrier maçon et Madeleine De Bouvère, doubleuse, à Linselles. — Félix Vadewalle, ouvrier de filature à Linselles et Rachel Thyo, ouvrière de filature à Halluin.

RONCQ

CAISSE D'EPARGNE. — Séance du 3 juin 1928 : 24 versements pour 38.025 francs; 2 remboursements pour 7.230 fr. — Administrateur de service : M. Félix Decottignies fils.

ETAT CIVIL. — **Publications de mariages.** — Leon Coussement, mécanicien et Madeleine Nollet, doubleuse. — Pierre Dedene, gazier, à Linselles et Marie-Madeleine Ostyn, festonneuse. — Cyrille Ladire, rattacheur et Raymonde Vanderhaeghen, piqueuse, à Tourcoing.

Décès. — Augustine Jerete, 64 ans, rue de Lille, 63.

BOUSBECQUE

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — Mercredi prochain, 13 juin, de 8 à 16 heures, aurront lieu à la Mairie, les opérations de vérification des poids et mesures.

ETAT CIVIL. — **Naissance :** Houset André, au Blandrisse, 2.

Publications : Morlamez Achille et Macrez Raymonde.

Décès : Plantefève Louis, rue de Menin.

BONDUES

AVIS AUX ETRANGERS. — Les étrangers résidant dans la commune, qui ont, dans le courant de l'année dernière, demandé une carte d'identité, sont priés de se présenter à la Mairie, de suite, pour la retirer. Se munir de leur récépissé.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Homez Richard, au Cabu. — Blanquart René, à La Payelle.

Publications. — Blondeau Jules et Wal Valentine. — Paré Alphonse e Leleu Marcelle.

Décès. — Faubert Adèle, 37 ans, rue du Bosquiel.

MOUVAUX

REMBOURSEMENT DE LA TAXE CIVIQUE AUX VEUVES ET ASCENDANTS DE GUERRE. — Les ascendants et les veuves de guerre pensionnés en vertu de la loi du 31 mars 1919 et non soumis à l'impôt général sur le revenu, peuvent obtenir le remboursement du montant de la taxe civique payée par eux. Les intéressés sont donc invités à se présenter à la mairie (1er étage, guichet 2) de suite pour en faire la réclamation. Ils devront se munir de leur livret de pension, de l'avertissement et de la quittance constatant le payement de cette taxe.

CHERENG

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Le mécanicien Deffrenne Alphonse, 22 ans, travaillant chez Duquennoy-Lepers, a été blessé par un crochet de fer à la face dorsale de la main droite. 10 jours de repos sauf complications.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Stratmains Joséphine-Marie, hameau de la Place.

Publication. — Pierre Dubois, menuisier au Chemin de fer et Fatrez Adrienne, s. p.

Décès. — Oudart Henri, 72 ans, tisserand, hameau du Pont.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au chantier Lambinet, un maçon, Prosper Spillaert, rue de Bolbert, 23, s'est fait une plaie infectée du pouce droit par une pièce métallique. 15 jours.

DU CALME. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Mme Vienne, née Debaisieux Céline, 43 ans, maraîchère, rue de l'Herrengrie, pour tapage injurieux.

ETAT-CIVIL. — **Naissances** — Yvette Covillers, rue de Rouges-Barres, 166. — Daniel Dubar, rue Jules Guesde, 68. — Jenny Haelewyn, rue des Tisserands, 24. — Paulette Denis, rue de l'Ermitage 113. — Odette Moral, rue du Tissage, 118. — Valentine Vindevoghel, rue du Midi, 24.

Publications. — Théophile Van Landuyt, briquetier, rue du Tissage et Marie Dierick, fileuse, rue de Menin, 51. — Maurice Lecouterie, journalier, rue Pasteur, 4 et Elodie Mispelaere, ménagère, rue Nationale, 11. — Cyrille Van den Boschelle, maraîcher, rue du Quesne, 21 et Valentine Haquez, servante à Alette. — Jules Delcenserie, mécanicien, rue Camrobert, 13 et Marie Dubar, dactylo, rue de Rouges-Barres, 312. — Victor Dufernont, cimentier, à Wambrechies et Palmire Van Eemeren, continueuse, rue Jean Jaurès, 103. — Marcel De Clercq, peintre, rue Pierre Becquet, 55. — Marie Duflot, soigneuse, rue du Quesne, 279.

Décès. — Armand Michon, 68 ans, rue du Vieux-Four, 31. — Charles Slock, 65 ans, rue du Buisson, 109.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
CONSULTEZ LE
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS REPANDU DANS LA REGION DU NORD ET LA BELGIQUE
EN VENTE PARTOUT

LILLE

La Sûreté opère

Au cours d'une rafle, les agents de la sûreté Delbecque et Lasselin ont appréhendé le nommé Eugène Staessen, 45 ans, originaire d'Anvers, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du Parquet de Valenciennes pour vol. Cet individu est également expulsé de France.

De leur côté, les agents Pluchart et Voleur ont mis en état d'arrestation le polonais François Urbaniak, 32 ans, manœuvre, qui faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Le feu à l'"Impérial"

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 8 heures 30, dans un coin de la salle de l'« Impérial », rue d'Amiens, où se trouve depuis dix jours le jeûneur Wolly.

A la suite d'une imprudence commise par une femme de ménage, un réchaud à gaz, allumé, a communiqué le feu à des toiles de décors toutes proches, mais grâce à la rapidité des secours apportés par les agents Lebas et Edmond, qui étaient de service en ces lieux et au manager de M. Wolly, M. Maurion, l'incendie fut rapidement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les pompiers, alertés par l'agent Lebas, arrivèrent à l'« Impérial » sous les ordres du capitaine Viseur et du lieutenant Leleu, mais n'eurent pas à intervenir.

UNE AUTO MYSTÉRIEUSE CAUSE UN ACCIDENT

Dimanche vers 21 h. 30, M. Baumelou, commissaire de permanence, était informé qu'une auto venant du Faubourg des Postes, s'était jetée sur un pylône de tramway situé à une centaine de mètres de l'octroi. Le véhicule s'était retourné et deux femmes, qui se trouvaient à l'intérieur, auraient été blessées.

S'étant rendu aussitôt sur les lieux, M. Baumelou ne trouva comme trace de l'accident, que des débris de vitres. La voiture avait été relevée et était disparue.

Le commissaire de police a aussitôt ouvert une enquête pour retrouver la trace de cet automobiliste, qui a jugé bon de ne pas se faire connaître.

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 11 JUIN

Indésirables. — Un mois de prison à François Havano, 23 ans, sujet espagnol, tonnelier et à Terrados Casimir, 46 ans, tisserand, pour infraction à arrêté d'expulsion.

Vol. — Pour avoir dérobé à une voisine d'appartement une somme de 60 francs, Andrée Delecroix, femme Hennebert, 35 ans, journalière à Lille, 224, rue des Postes, est condamnée à un mois de prison.

Fraude à la douane. — 6 jours de prison et 3.375 francs d'amende à Charles Debenne, 36 ans, teinturier à Lys-lez-Lannoy, pour importation, le 9 juin, à Willems, de 54 kilogs de tabac de fraude.

— 6 jours avec sursis et 2.031 fr. 25 à Sit Paul-Florimond, 30 ans, tisserand à Tourcoing et un mois à Alfred Carpreaux, 18 ans, manœuvre, à Roubaix, surpris tous deux avec 32 kilogs de tabac, le 9 juin à Tourcoing.

Fausses déclarations de dommages de guerre. — Delmaet Adrien, industriel, demeurant actuellement 14 bis, rue Eugène Jacquet, à Lille, a réclamé pour son installation de vêtements caoutchoutés installée avant-guerre 30, rue du Croquet :

en 2e catégorie : 38.000 fr. en P. S. ; 153.000 francs V. R. ;

en 3e catégorie : 22.000 fr. en P. S. ; 76.000 francs en V. R. Il a touché 122.734 fr. 30.

L'Administration a estimé sa réclamation exagérée et frauduleuse et l'a déféré au tribunal correctionnel. Après plaidoiries de Me de Lauwereyns pour l'Etat, partie civile, et de Me Derily pour le prévenu, le Tribunal a mis l'affaire en délibéré. Jugement à quinzaine.

— Même décision en ce qui concerne la poursuite intentée pour le même délit contre Léopold Méhyus, 44 ans, chevilleur, 212, rue Verte, à Croix. Sa demande se montait à 1.500.000 francs et il avait touché 543.000 fr. d'avances. Me Brackers-d'Hugo assume sa défense et Me de Lauwereyns défend les intérêts de l'Etat.

PETITES NOUVELLES

Pauvre vieille. — Hier vers 9 h. 45, Mme Eugénie Ginet, 74 ans, a fait une chute rue de l'Hôpital Militaire et s'est blessée à la tête. Elle a été reconduite chez son fils, 8, rue du Palais Rihour, où elle habite.

Au voleur ! — Mme Tytgat, rue des Postes 187, a porté plainte contre un individu qui lui aurait subtilisé un rasoir mécanique, un cuir à rasoir, un savon et un fascicule de mobilisation appartenant à son fils.

Un accrochage. — Passant hier vers 11 h. rue des Postes, le cycliste Jules Lantoine, demeurant 100, rue d'Emmerin, à Haubourdin, a été accroché par l'auto N° 618 D-9 dont le conducteur a poursuivi sa route.

Acte de probité. — M. Fernand Vidal, dix-huit ans, employé aux P. T. T. a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme et des papiers d'identité qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de permanence.

Faites chauffer la colle ! — Etant en état d'ivresse, Alfred Lemancher, 40 ans, camelot, 10, rue des Etaques, a brisé un carreau du débit de tabac de M. Desmazières, 41, rue du Molinel.

L'ivrogne a fait l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et bris de clôture.

Un voleur pincé. — La police a arrêté le nommé Fernand Darras, 24 ans, 11, rue du Faubourg de Béthune, inculpé de vols de bicyclettes et autres objets dans les usines où il avait travaillé. Une perquisition opérée au domicile de Darras fit découvrir tout un outillage composé de clés anglaises, d'appareils de T. S. F., de fils électriques, etc..., dont l'inculpé ne put indiquer la provenance.

Ces objets ont été déposés au commissariat du 6e arrondissement et Darras a été déféré au Parquet.

Un coup de tampon. — En voulant éviter un tramway V, rue Prieuré, M. Robert Couturier, demeurant à Troyes, a tamponné avec son auto celle de M. Marcel Robinet, qui stationnait devant le N° 11 de la dite rue.

Il n'y eu que des dégâts matériels.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

LA DUCASSE DU MONT-A-LEUX. — La ducasse du Mont-a-Leux s'ouvrira samedi 16 juin par une retraite aux flambeaux.

Dimanche 17, il y aura une fête musicale avec le concours de l'Harmonie Ouvrière « La Fraternelle » de Mouscron ; de l'Harmonie Jeanne d'Arc et de la Fanfare Royale Ste-Cécile du Mont-à-Leux. Les concerts commenceront à 17 heures.

Le lundi 18, à 17 heures, course cycliste, 600 francs de prix ; à 18 heures, concert par l'Harmonie Royale.

Le mardi 19, à 17 heures, course cycliste, 350 francs de prix ; 30 kilomètres ; à 18 heures, carrousel cycliste, 75 fr. de prix ; à 20 h., concert par l'Harmonie Démocratique. Pendant la durée de la ducasse, jeux divers dans les différents estaminets du quartier.

LA FETE ANNIVERSAIRE DES MUTILES. — La Fédération nationale des militaires mutilés et invalides de guerre organise le dimanche 24 juin prochain, à l'occasion du 10e anniversaire de l'armistice, les festivités ci-dessus : à 9 h. 30, réception à la gare de M. Henri Declercq président de la Fédération nationale des mutilés et invalides de Belgique ; de l'Harmonie Royale des mutilés et invalides ainsi que des différentes délégations de la Province ; à 10 h. 15, formation du cortège qui se rendra ensuite au Monument aux morts ; à 11 h., réception officielle à l'Hôtel de Ville ; à 11 h. 30, sur la Grand'Place, concert-apéritif ; à 15 h. 30, audition musicale exécutée par l'Harmonie Royale des militaires mutilés et invalides de guerre, sur le kiosque de la Grand'Place (36 exécutants, direction M. Velquenne).

CHEZ LES ANCIENS ELEVES DES ECOLES COMMUNALES. — L'actif comité de l'Association des anciens élèves des écoles officielles de notre commune organise deux superbes fêtes enfantines avec programme choisi et magnifique tombola gratuite. La première aura lieu dimanche 17 juin, à 15 heures, à l'école communale du Tuquet ; la deuxième le dimanche 24 juin, à 15 heures, à l'école communale des filles du Centre. Tous les anciens et anciennes élèves des écoles communales ainsi que les parents des enfants sont invités à ces deux belles fêtes scolaires.

MENIN

LES HABITATIONS A BON MARCHE. — Le comité de la Société « Ons Dorp » sous la présidence de M. le bourgmestre Aug. Debunne, a procédé samedi soir à l'ouverture des soumissions pour la construction de cent maisons ouvrières. L'adjudication a été donnée à M. Ch. Vanneste, de Passchendaele, pour la somme de 2.197.800 francs. Suivent MM. Lacroix et Ruyschaert, Menin, 2.315.375 fr. ; Vermandel Henri, Menin, 2.432.540 fr. 30 ; R. Devroe, Rouleers 2.443.024 fr. 51. A remarquer que le prix donné par le devis dépasse de 0.000 fr. celui remis par M. Vanneste. Les travaux seront commencés aussitôt que la Société Nationale des Habitations à bon marché à Bruxelles aura donné son approbation.

LA TAXE COMMUNALE SUR LE PERSONNEL OCCUPE. — Un arrêté royal approuve la délibération du Conseil communal établissant pour l'année courante, à charge de toute exploitation industrielle, commerciale ou agricole, une taxe sur le personnel occupé.

ETAT-CIVIL. — **Naissances :** Heverlinck Marcel rue d'Halluin ; Dekoker Jenny, 23, place d'Arme; Lacourte Roland, 21 Haut Chemin ; Maes Raymond, 3 rue de l'Emancipation ; Staelens Noël, 2, av. du Peuple ; Didier Fernand, 26, rue de la Nation ; Lery Gilbert, 32, Pte de Courtrai ; Saelens Roger, 62, r. d'Ypres.

Publications de mariage : Calbert Marcel, tisserand, r. Léopold 31 et Van Ryckeghem Adrienne, bobineuse, rue Léopold 9 ; Carlier Robert, mineur, r. de Courtrai 69 et Desmet Julia, tricoteuse, rue de la Prairie, 27. — Lefèvre Roger, conducteur d'auto, porte d'Ypres, 12, et Coussement Rachel, ourdisseuse, rue de Mouscron, 168 ; Misselyn Julien, blanchisseur, rue d'Ypres, 133 et Vanwallaghem Marie, ménagère, rue du Pont aux Anes, 20; Vanneste Joseph, auv. de fabr. à Gheluwe et Cael Rachel, auv. de fabr. porte de Courtrai, 24 ; Dumont Albert tisserand, rue de Nieuport, 4 et Hoet Bertha, piqûrière, rue Ouest, 7 ; Bonnet Guillaume, teinturier, rue de l'Union 26 et De Graeve Léontine, ménagère, r. de Bruges, 173.

Décès : Hennebo Emilie, 139, rue d'Ypres ; Conchuyt Aloïse, 216, Haut Chemin ; Dosfel Hélène, 37, rue d'Ypres ; Desseyn Marie-Jeanne, 15, rue de l'Agneau.

TRIBUNE RÉGIONALE

OFFICE DES HABITATIONS A BON MARCHE DU NORD

Le conseil d'administration de l'Office Départemental des Habitations à Bon Marché du Nord s'est réuni, le lundi 11 juin, à la Préfecture, sous la présidence de M. Emile Davaine, sénateur.

Sur la proposition de M. le président, le conseil d'administration adresse l'expression de ses félicitations à M. Louis Loucheur, député du Nord, à l'occasion de sa nomination comme ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Le conseil d'administration a entendu le compte-rendu de la marche des travaux de construction, par les soins de l'Office, d'habitations à bon marché à ANZIN, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, CROIX, DOUAI, HELLEMMES, SAINT-AMAND et WATTRELOS.

Il a donné un avis favorable au projet d'ouverture d'une voie nouvelle en prolongement de la rue particulière de la cité « La Paix » à WASQUEHAL, en vue du lotissement d'un terrain appartenant à la Compagnie de Saint-Gobain et destiné à l'édification de maisons à bon marché.

Un projet de construction de citernes pour l'alimentation en eau potable des habitations du groupe d'ANZIN a été approuvé.

Le conseil a émis un avis favorable à la mise à l'étude d'un projet de création d'une mutualité de locataires du groupe des habitations à bon marché de CROIX.

Il a autorisé la dévolution, à la Société d'habitations à bon marché et de reconstruction des arrondissements de DOUAI et de LILLE, de l'attribution communale revenant à la ville d'ORCHIES, sur les fonds du bond départemental de ravitaillement.

Il a statué sur les demandes de prêts individuels en vue d'aider à l'édification de maisons sous le régime de la loi Ribot, et a pris acte de la communication des comptes rendus des opérations de la Société d'habitations à bon marché « Le Foyer Flamand », à DUNKERQUE.

NOS CONTES

UNE PLAISANTERIE

— Voilà, présenta M. Mareuil, monsieur est le voyageur de la maison Cox, de Changhaï, qui devient notre cliente... et une fameuse. Il va nous faire l'amitié de déjeuner avec nous.

Il poussait devant lui un grand garçon, barbu et solide, qui n'avait d'oriental que le teint, bruni par de longs séjours dans les pays chauds.

Comme toute la famille de l'industrie était rassemblée et que la table était mise avec un certain apparat, il était clair que M. Mareuil ne surprenait personne et qu'on s'attendait à ce qu'il amenât un invité.

Il l'avait certainement laissé prévoir, en précisant que cette invitation signifierait la conclusion d'une bonne affaire, car l'allégresse apparut aussitôt sur tous les visages.

— A la fortune du pot ! minauda Mme Mareuil, qui était une matrone barbue. Monsieur va faire un bien mauvais déjeuner. Mais enfin, le cœur y sera.

— Ici, le cœur y est toujours, compléta l'industriel avec rondeur. On vous traitera comme si vous étiez de la famille.

Sans débrider, et avant de pousser l'invité vers la table, il présenta sa femme, sa fille, son gendre et toute une marmaille turbulente qu'il nomma pompeusement : « mes petits-enfants ».

— J'ai l'esprit patriarcal, avoua-t-il. Une nombreuse famille, bien unie, bien affectueuse, il n'y a rien de plus beau. Chez moi, nous pouvons dire que nous avons le culte de la famille... Même les absents ne sont pas oubliés... Tenez, une preuve...

Il poussa un soupir et se tourna vers la table.

— Comptez, continua-t-il. Ma femme fait toujours mettre un couvert de plus que le nombre des convives... A notre table, on réserve toujours une place vide... la place de quelqu'un qui est parti... mon fils...

Il s'essuya les yeux, bien qu'ils fussent parfaitement secs. Mais il voulait, par ce geste, manifester son émotion.

L'invité ne la mit point en doute et parut hésiter à questionner. Pourtant, le désir d'être poli et de paraître s'intéresser aux discours de son hôte l'emporta sur la crainte de raviver une douleur respectable.

— Vous avez un fils qui voyage, demanda-t-il avec précaution. Ou bien est-ce...

— Non, non, Dieu merci ! se hâta de couper l'industriel. Il ne s'agit pas d'un disparu. La place que nous réservons est celle d'un vivant... Du moins, nous l'espérons tous.

— Vous l'espérez ? répéta le représentant de la maison de Changhaï. C'est donc que vous n'avez pas eu récemment de ses nouvelles ?

— Les dernières datent de vingt ans, mon cher monsieur. C'était un garnement, voyez-vous ; il faut bien le dire, malgré toute la tendresse que j'ai pour lui. Il s'est enfui à quinze ans... pour faire fortune, disait-il. Ce n'est pas si facile que ça. Ici, nos affaires ont prospéré. Mais les siennes ? J'imagine que c'est cela qui l'a empêché de nous donner de ses nouvelles. Il avait son orgueil... Je pense qu'il court toujours le monde. Il doit avoir trente-cinq ans... à peu près votre âge, mon cher monsieur. Mais pense-t-il seulement encore à nous ?... Ici, personne ne l'a oublié.

— Personne ! répéta comme un écho chaque membre de la famille.

L'étranger jeta un coup d'œil admiratif et ému sur la place vide. Pourtant, il remarqua que le couvert symbolique était incomplet, réduit à un verre et à une assiette, barrée par une serviette roulée dans son rond. L'absent, s'il était revenu, aurait donc dû manger avec ses doigts.

De même, quand chacun eut pris place autour de la table, l'invité put encore constater que les voisins du couvert vacant — devant lequel on avait omis de placer un siège — empiétaient singulièrement sur l'espace qui aurait dû lui être dévolu. Le fils prodigue, pour s'asseoir, aurait été dans l'obligation de repousser ses voisins.

Mais, de très bonne foi, le père poursuivait son thème.

— Vous voyez qu'on pense à l'ingrat. Quand je vous disais que nous avions du cœur !

— C'est très beau de pousser à ce point le culte du souvenir, répondit l'invité. Mais, en vingt ans, bien des choses changent, bien des intérêts naissent, s'enracinent. Il n'est point aisé de conserver vingt ans une place vacante. Peut-être le retour, que vous vous plaisez à espérer, apporterait-il parmi vous plus de gêne et de désagrément que de joie.

— Jeune homme, protesta l'industriel avec indignation, on voit bien que vous n'êtes pas encore père de famille. Si mon fils revenait, je lui dirais simplement : « Garçon, voilà ta place. Elle t'attendait ». Et chacun applaudirait.

Une lueur d'ironie, succédant à une fugitive, brilla dans les yeux du voyageur.

— Sérieusement, essayez d'imaginer ce retour, dit-il en souriant. Essayez de l'imaginer *tel qu'il pourrait se produire*. Cet absent, parti depuis vingt ans, a dû changer au point que vous ne le reconnaîtriez pas. Il pourrait avoir eu la fantaisie de reparaître au milieu de vous comme un étranger, pour s'assurer d'abord de vos sentiments à son égard. Supposez que vous lui parliez comme vous m'avez parlé. Et supposez aussi que, tout ému, il quitte tout à coup sa place pour se diriger vers celle que vous lui réservez...

En disant ces mots, le voyageur se leva et, à la stupeur générale, se dirigea vers la place vide.

A la vérité, comme lui-même l'avait pronostiqué, il y eut plus de gêne que de joie sur la plupart des visages. De la gêne... et un commencement d'inquiétude, notamment chez le gendre.

Seule, Mme Mareuil manifesta une véritable émotion. Elle se souleva à demi, tendant les bras.

— Pierre ! bégaya-t-elle. Est-ce que ce serait toi ?

— Ce n'est encore qu'une supposition, rectifia le voyageur, en apaisant du geste l'émoi de la brave femme. Mais je m'adresse à tous et je vous dis : « Supposez que je sois celui que vous pensez attendre. Me voici : je viens reprendre la place que vous m'avez réservée... ma place à cette table... ma place dans la famille... bref, la place que j'occupais autrefois... ou celle que j'occuperais, si j'étais resté... »

Il observait les visages, qui s'assombrissaient davantage, à mesure qu'il parlait. Tous le regardaient avec crainte — la crainte qu'il fût vraiment le revenant imprudemment évoqué.

Le gendre s'agita le premier, le visage maussade.

— Il faudrait s'entendre, grogna-t-il d'une voix hostile. Vous étiez parti quand j'ai épousé votre sœur... On a fait des accords. Il a été convenu que je succédais à votre père dans la direction de la fabrique... Si vous prétendez revenir là-dessus...

— C'est comme pour l'installer ici, coupa vivement la sœur. J'aime mieux te dire tout de suite que ce n'est pas possible. Toutes les chambres sont prises. On ne peut tout de même pas jeter mes enfants à la rue pour te faire place...

— Vous voyez ! constata simplement le voyageur, en contemplant le père, muet et consterné, et la mère, retombée sur sa chaise. Je vous gênerais bigrement... si j'étais Pierre !

Il recula en s'éloignant du couvert. Tous parurent renaître.

— C'était une... plaisanterie ? balbutia M. Mareuil, avec espoir.

— Une supposition. Je vous avais prévenus, répondit l'invité, en retournant s'asseoir à sa première place. Pardonnez-moi de vous avoir obligés à voir clair. L'absent aurait grand tort de revenir.

Il souriait. On ne lui répondit pas et le froid persista jusqu'à son départ.

— Un original ! murmura alors M. Mareuil.

— Qui manque de tact ! riposta brutalement le gendre. On ne se permet pas de telles plaisanteries !

Mais la mère, songeuse et triste, soupira tout bas — pour elle seule :

— En était-ce une ?...

H.-J. MAGOG

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

L'ESSOR D'UN JEUNE CLUB « L'UNION SPORTIVE DE WASQUEHAL ». — Cette jeune société fondée en novembre 1924, prend un essor réellement remarquable et beaucoup de grands clubs sportifs devraient suivre son exemple. Elle comprend trois sections : Football, Natation et Basket-ball.

La section de football qui est composée d'une cinquantaine de membres a obtenu cette année de magnifiques résultats et se classe 2e du Championnat de 4e division.

Elle sera placée la saison prochaine sous la haute direction de M. Edouard Tiberghien, le sympathique ex-Capitaine du Racing-Club de Roubaix et ancien international. Nul doute que les conseils éclairés de ce dévoué manager ne portent leurs fruits. Elle possède un magnifique stade et un second terrain sera probablement mis la saison prochaine à la disposition des équipes inférieures.

La section de natation comprend plus de 100 membres actifs. Dirigée magistralement par M. Joseph Allart, ancien champion de France militaire et recordman de plusieurs épreuves avant guerre, elle obtiendra certainement cette année un succès triomphal et la grande fête de natation qui aura lieu le 14 juillet prochain affirmera sa marche ascendante.

Grâce à l'aide de l'administration municipale et de M. Max Lejeune, industriel, Président d'honneur de la société, cette section sera dotée d'un superbe vestiaire installé sur l'une des berges du canal de Roubaix. Plusieurs appareils très modernes permettront l'apprentissage de la natation et plusieurs équipes de water-polo dont la première aura M. Allart comme capitaine, seront créées au sein du club.

La section de basket-ball, nouvellement formée, se compose déjà d'une vingtaine de membres qui ne demandent qu'à faire triompher les couleurs qu'ils représentent.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Les jeunes gens qui désirent pratiquer les sports à l'O. S. H. la saison prochaine, et qui n'étaient pas licenciés en 27-28, sont invités à être présents au terrain de la rue de Lille, aujourd'hui, mardi 12 courant, à partir de 7 heures du soir, pour signature de la licence.

A dater de mardi prochain et jusqu'à nouvel avis, les réunions de Commission se feront au terrain comme chaque saison durant l'été. Les membres sont invités d'en prendre bonne note.

BOXE

AMICALE DES ARTS DE ROUBAIX. — **Le grand Tournoi de Novices amateurs.** — Le grand Tournoi Novices amateurs qui aura lieu le dimanche 24 juin, au siège de la section de boxe de l'A.A.R. est appelé le obtenir un grand succès. Déjà les engagements affluent et les amateurs du noble art sont certains d'assister à de beaux et sincères combats entre tous ces jeunes : tous les grands clubs de la région seront représentés par les meilleurs espoirs ; tous les combats auront lieu en trois rounds de deux minutes. Sont admis à ce tournoi, tous les jeunes (moins de 21 ans) qui n'ont jamais boxé comme professionnel. Les beaux et nombreux prix recueillis par l'active commission, permettent d'assurer un prix à tous les boxeurs ayant gagné un combat, de beaux challenges seront mis en compétition et viendront récompenser les clubs vainqueurs.

Afin de permettre à tous de venir encourager les jeunes, l'entrée de la salle sera gratuite. Les engagements sont reçus jusqu'au 17 juin, dernier délai, chez A. Lerouge, 14, rue Vercoming, à Roubaix. Droits d'engagements, 2 francs remboursables aux participants.

Mardi de 18 à 20 heures, entraînement, leçons spéciales par les professeurs Baete Vandercruyssen et Liénard, pour ceux qui participent à la réunion de Frévent. Au cours de cet entraînement, seront désignés les amateurs qui défendront les couleurs de l'A.A.R. au tournoi du 24 juin.

Mardi à 20 heures, réunion de la Commission, sous la présidence de M. De Rycke, présence indispensable. MM. Lerouge, Parvaque, Savories, Debœl sont convoqués pour 19 heures, au siège, 63, rue de Lannoy.

ACADEMIE DES SPORTS DE ROUBAIX. — Ce soir, mardi, à 9 heures, entraînement et cours pour tous ceux qui participent dimanche prochain aux examens du brevet du boxeur classé, qui se dérouleront sur le terrain du « Stade Roubaisien », au cours des fêtes organisées par le « Tir Régional » et « L'Ecole Roubaisienne ». Tous les boxeurs professionnels, amateurs et novices, âgés de moins de 21 ans, sont invités à y participer.

BASKET-BALL

A NEUVILLE-EN-FERRAIN. — **L'Amicale Colbert bat l'A. S. T. par 16 à 4.** — Dès le début, Colbert domine, et quelques minutes arès l'enjeu les Colbertistes marquent le premier panier. La partie est très animée, les Asteux, aux cris de leurs partisans, font l'impossible pour prendre le dessus ; à la mi-temps, ils sont presque égaux avec les Colbertistes, ces derniers gagnant de 5 points contre 4.

A la reprise, Colbert démontre de plus en plus sa supériorité et semble avoir trouvé la bonne carburation. Grâce à leur merveilleux jeu de passes, les Colbertistes marquent de nombreux paniers, les Asteux, malgré leur courage n'arriveront plus à adjuger un seul point.

La fin est sifflée, donnant la victoire à Colbert, qui bat l'A. S. T. par 16 points à 4.

Bon arbitrage de M. Maurice Scritte.

TIR

A ROUBAIX

LE XXVe ANNIVERSAIRE DU TIR RÉGIONAL ET DE L'ECOLE ROUBAISIENNE D'EDUCATION PHYSIQUE. — A l'occasion de cette Anniversaire seront donnés le 17 juin, une Fête et des Concours d'Education Physique, de Tir, de Sports et de Spécialités, pour lesquels un important Comité d'Organisation s'est constitué.

Un prochain article indiquera tous détails sur la constitution de celui-ci, et sur la Manifestation prévue à laquelle participeront de nombreuses sociétés du Nord de la France.

C'est en 1903, qu'un groupe d'amateurs de Tir et de Sous-Officiers de réserve se réunirent, 18, rue Neuve, pour former les bases d'une Société dans le but de pratiquer le tir réduit à 12 et 20 mètres.

Parmi ceux-ci : Desreux Marcel, Tassart Eugène, Wagnon René, Crépieux Arthur, Mossion Alfred, Crépieux Fernand, Dutrieux Henri, édifièrent par leurs propres moyens un pas de Tir de 5 cibles munis de rameneurs. Si bien qu'au début de 1904, environ 25 membres nouveaux étaient venus se joindre aux Fondateurs. La Société alors constituée, donna en 1905 et 1906, des Concours annuels publics qui obtinrent le plus grand succès.

En 1907, dès la parution des règlements officiels concernant les S.A.G. et la préparation au brevet, la Société institue un Cours Spécial de Tir à l'intention des membres de tous groupements désirant préparer leurs jeunes gens au brevet de Spécialité de Tir.

Les instructeurs des ces cours furent : MM. Clovis Masson, Maurice Philipperon, Louis Midavaine, Léon Lesuisse et Jean Mahon.

Dès cet instant, la Société joua un rôle prépondérant dans le développement du Tir postscolaire et nombreux sont ceux de ses membres qui s'occupèrent à des titres divers, de diffuser ce sport d'adresse et de volonté.

De plus, le Président et la Commission étendirent leur action vers l'Education Physique et la Préparation intégrale au brevet. C'est ainsi, qu'eurent lieu au siège de la Société, les réunions de fondation de l'Ecole de Tir et d'Instruction Militaire, de la Fédération des Anciens Elèves des Ecoles Publiques dont M. Desreux prit la Présidence et M. Schiller, la direction générale. M. G. Duburq y assurait les fonctions d'Administrateur.

Cette Ecole obtint le Grand Prix aux Tuileries, dans l'épreuve annuelle de l'Union des Sociétés d'Education Physique et de C.P.S.M. de France.

En 1908, les effectifs, sans cesse croissants, exigèrent un changement de local et le Tir Régional se transporta rue Pauvrée, 28, où s'installa un pas de Tir modèle et où furent créés : Service de Bibliothèque, Soirées familiales, Caisse du Soldat, Cours d'Infirmières dirigé par M. Henry Noyon, Cours spéciaux de Préparation.

En 1911, le Président prend fonction de Trésorier Général du Comité d'Organisation de la Fête d'Education Physique à l'Exposition de Roubaix. Toute la partie de Concours de Tir réduit, est assurée par le Tir Régional.

Chaque année un service spécial dirige et surveille Le Concours Scolaire de l'Union des Sociétés de Tir de France, sous la conduite de MM. Charles Huret et Clovis Masson.

En 1913, le 29 juin, M. le Général Lebas, alors Gouverneur de Lille, dans une tournée d'inspection, félicita tout particulièrement Le Tir Régional et lui assigna une direction au point de vue du Tir réduit. C'est à la suite de ces directives qu'eut lieu par un appel signé de M. le Général Lebas, et de M. Prot, Inspecteur primaire, au siège de la Société, la réunion de fondation de l'Union Régionale